

CONDITIONS D'INTERVENTION POUR UN CONTRÔLE DE RÉSEAUX EN SERVICE

Notre société dispose de l'accréditation COFRAC, N°3-0683, *liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr, pour l'inspection des réseaux en service.*

Les inspections télévisées et les essais d'étanchéité réalisés par nos équipes répondent aux norme NF EN 13508-2 pour l'inspection télévisée et NF EN 1610 pour les essais d'étanchéité, aux fascicules 70 et 71, à nos procédures techniques ainsi qu'aux exigences de la norme NF EN 17020. Toutes nos prestations de contrôle de réseaux sont réalisées par des équipes formées et habilitées grâce à du matériel adapté et vérifié régulièrement. Toute inspection fait l'objet d'un rapport d'inspection.

Dans ce cadre et afin de vous garantir la conformité de nos inspections, il est impératif que vous respectiez les règles suivantes :

- ✓ Nous transmettre le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) avec toutes les informations nécessaires sur l'implantation et les caractéristiques du réseau, les conditions d'intervention, les protocoles d'essai d'étanchéité à réaliser,...,
- ✓ Nous transmettre le plan du réseau à inspecter avec numérotation des ouvrages
- ✓ Nous informer des coordonnées du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- ✓ Avant toute inspection, un curage complet du réseau doit être réalisé
- ✓ Nous informer du point d'eau pouvant être utilisé pour l'approvisionnement du véhicule d'hydrocurage
- ✓ En cas de niveau d'eau supérieur à 10%, une obturation ou un dévoiement pourra être réalisé (sur devis complémentaire)

Spécifiquement pour l'inspection télévisée :

- ✓ En l'absence de précisions dans le CCTP, le point zéro correspond à : l'axe du tampon pour les tronçons et à la paroi côté domaine privé pour les branchements
- ✓ En l'absence de précisions dans le CCTP, l'inspection pourra être réalisée de l'aval vers l'amont OU de l'amont vers l'aval
- ✓ En cas de présence de regard borgne, il sera codifié BCA-ZA avec remarque (Raccordement réalisé par un regard borgne) puis l'inspection sera poursuivie

Spécifiquement pour les essais d'étanchéité :

- ✓ En l'absence de CCTP, tous les essais seront réalisés à l'air
- ✓ Définir et nous informer du protocole d'essai à utiliser.
- ✓ Nous communiquer la hauteur de la nappe d'eau. Si la présence de nappe n'est pas signalée, le protocole LC par défaut sera utilisé pour les canalisations.
- ✓ Pour les conduites PVC, les diamètres mentionnés sur nos rapports sont les diamètres extérieurs.

AUTRES INFORMATIONS

Réclamations et appels

En cas de réclamation ou appel, nous vous transmettrons une fiche à renseigner sur simple demande auprès de nos services.

Confidentialité

Les rapports et certificats d'inspection sont transmis uniquement à nos clients. Ils pourront être consultés dans le cadre d'audits COFRAC. Aucune autre diffusion ne sera réalisée sans accord formalisé de votre part.

Rapports

La reproduction des rapports et certificats, que nous vous transmettons, n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Référence à notre accréditation

L'inspection des réseaux en service n'est pas régie par un texte de loi. Cependant, l'organisme étant accrédité pour les prestations d'inspection dans le cadre des réseaux en service, le client devra formaliser à l'organisme d'inspection de ne pas réaliser la prestation sous accréditation.

Toute utilisation de notre logo et référence à notre accréditation est interdite sur vos communications et offres commerciales. Toute communication de votre part concernant notre accréditation ne pourra être réalisée que par la diffusion de notre accréditation complète disponible sur le site www.cofrac.fr

SARP SUD OUEST - SAS au capital de 2 092 080 Euros -

RCS Bordeaux B 341 039 857 - SIRET : 341 039 857

00105 – APE : 3700Z

Siège Social : 8 Avenue Manon Cormier – CS 20412,
33530 BASSENS - Tél. : 05 57 77 52 10 - Email :

sarpso.siege@groupe-sarp.com